

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU 11 JUIN À 18 HEURES

Centre administratif de la CUS – Bureau du Président - STRASBOURG

Présents : M. Jacques BIGOT, M. Bernard FREUND, M. Claude KERN, M. Jean-Marc WILLER

Absents excusés : Mme Martine CALDEROLI-LOTZ, Mme Danièle MEYER, M. Roland RIES, M. Justin VOGEL, M. Etienne WOLF

Absents : M. Alain JUND

30-2013 Permis de construire rue des champs à Hangenbieten

Description de la demande

Le pôle aménagement du territoire du Conseil général du Bas-Rhin a transmis, pour avis, au Syndicat mixte pour le SCOTERS, une demande de permis de construire rue des champs à Hangenbieten déposée par la SARL ESPCAE Z de Barr.

Le terrain visé a une superficie 83 254 m² et est classé en INA2b à usage d'activités économiques. Le projet vise à construire un hall de stockage avec lignes de production de granulés thermoplastiques élastomères. Il s'agit de construire un bâtiment sur deux niveaux de 13 423 m² de surface plancher et un transformateur électrique (24 m²).

*Le Bureau syndical
Vu l'avis de la commission compatibilité
sur proposition du Président
après en avoir délibéré,
décide de faire part de l'avis suivant :*

Au regard de la compatibilité avec les orientations du SCOTERS, la demande de permis de construire rue des champs à Hangenbieten n'appelle pas de remarque particulière.

Certifié exécutoire compte tenu de :
La transmission à la Préfecture le **20 JUIN 2013**
La publication le **20 JUIN 2013**
Strasbourg, le **20 JUIN 2013**

Le Président
Jacques BIGOT

